

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

Commune de CAMON

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MADAME MARJORIE TODONE, ADJOINT ADMINISTRATIF**

**Le Maire de la commune de CAMON,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Madame Marjorie TODONE, Adjoint administratif, exerce les fonctions d'agent chargé du service Etat-Civil et Cimetière et qu'il est nécessaire dans le souci d'une bonne administration locale de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

**Article 1er :** Monsieur TELLIEZ Stéphane, Maire de la Commune de CAMON donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Marjorie TODONE, agent chargé du service Etat-Civil et Cimetière, pour signer les documents suivants :

- la légalisation des signatures.

**Article 2 :** Le présent arrêté prendra effet pendant toute la durée du mandat, après notification et publication au contrôle de légalité. Toute disposition antérieure incompatible avec les dispositions du présent arrêté est abrogée.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :  
- au représentant de l'Etat  
et notifié à l'intéressée.

A CAMON, le 23 mars 2026

ARP 2026/03/015

Notifié le 02 Avril 2026

L'agent

Marjorie TODONE

Le Maire

Stéphane TELLIEZ